

L'augmentation générale
Salaires de base brut et point d'indice
des salaires se gagne dans
la grève et dans la rue

**Toutes
et tous
ensemble**

Pour l'égalité

Pour nos salaires

Pour nos services publics

Pour l'environnement

Pour nos retraites

Pour nos droits



*Chèque d'aide de l'état, primes en
tous genres on en veut plus*

*Indexation sur le smic
et échelle mobile des
salaires, le rempart
à l'inflation*

Vendredi

13 octobre

Ne laissons pas notre avenir
à la chance

2 Rassemblements dans le 71

A 14 h 00

Chalon^s / Saône

Et **Mâcon**

Bus : Gueugnon / Le Creusot / Montceau
Renseignez-vous auprès des uls

**Une force
à vos côtés**

Pour préserver le pouvoir d'achat de tous les salariés, la CGT se mobilise pour :

la mise en place de l'échelle mobile des salaires, avec la promulgation d'une nouvelle loi et la modification du code du travail.

la revalorisation du SMIC à 2000 euros brut, sans oublier l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, qui doit être revalorisé de manière automatique chaque année, dans les mêmes proportions que le SMIC.

L'indexation du SMIC ne suffit pas

L'inflation – l'érosion de la valeur de la monnaie - touche en priorité les salariés et les couches sociales les plus fragiles. En période de forte inflation, la valeur marchande de l'euro diminue : chaque euro permet d'acheter de moins en moins de biens et de services.

Cette année, le SMIC a été augmenté 3 fois, mais ces augmentations sont indépendantes de toute volonté gouvernementale et patronale, car le SMIC est légalement indexé sur l'inflation. Il n'en va pas de même pour les autres salaires.

Et cette situation a des conséquences surprenantes ; sur 166 branches professionnelles, seules 37 ont un départ de grille au-dessus du SMIC. Pour toutes les autres, le revenu minimum ne s'atteint que grâce aux primes, notamment celles liées aux conditions de travail.

Préservons le pouvoir d'achat avec l'échelle mobile des salaires

Alors que l'inflation s'établit autour de 6 % en ce début de 4e trimestre 2022, la question du maintien du pouvoir d'achat devient cruciale. Les produits de première nécessité, indispensables à la vie quotidienne, ne cessent d'augmenter. Les salaires, eux, ne suivent pas.

Mise en place de l'échelle mobile des salaires

Pour maintenir le pouvoir d'achat, il faut mettre en place l'échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation automatique de tous les salaires sur le renchérissement du coût de la vie.

L'argument de la boucle augmentation des salaires / inflation, chère aux économistes libéraux, doit être oublié.

En période de forte inflation, la situation financière des entreprises du CAC 40, en 2021 et 2022, et les dividendes versés aux actionnaires confinent à l'indécence, comparés à la lente érosion du pouvoir d'achat des salariés.

Depuis 40 ans (date de la suppression de l'échelle mobile des salaires) : le recul de la part des salaires dans la richesse produite a été estimé à 1 500 milliards d'euros !

Le gouvernement ne doit pas s'en remettre à la seule bonne volonté des entreprises !

Renforcement et syndicalisation :

Lors du mouvement social début 2023 les salarié·es, retraité·es et privé·es d'emploi ont relevé la tête et pris conscience qu'il fallait élever le rapport de force. Cela passe par un renforcement du syndicalisme de lutte.

LA CARAVANE SYNDICALISATION DE LA CGT SAÔNE ET LOIRE
De septembre à décembre 2023

Venez rencontrer des militants-es, salarié-es comme vous, qui se battent pour la défense des conditions de travail

LA CGT EN SAÔNE & LOIRE

Au plus près des salarié-es

- 14 septembre - place de la Capitainerie à Montceau les Mines
- 28 septembre - Autun
- 12 octobre - Gueugnon
- 9 novembre - Le Creusot
- 23 novembre - Chalon

LA FORCE C'EST VOUS

L'union départementale en coopération avec les unions locales de chaque territoire a décidé d'aller au-devant des salarié·es. Deux axes de travail, le premier pour renforcer les bases existantes dans le cadre des élections CSE. Le deuxième de faire connaître les revendications et l'organisation CGT aux salarié·es dans les entreprises et administration d'où elle est absente.

Le 12 oct. à Gueugnon, le 9 nov. au Creusot, le 23 novembre à Chalon, le 7 décembre à Louhans.

Se syndiquer est un droit à la CGT c'est un plus

39034 salarié·es ont fait le choix d'adhérer à la CGT en 2022. A ce jour, en 2023 c'est 34 354 adhésions.

SYNDIQUEZ VOUS

☎ 03 85 57 35 15

✉ ud71@cgt.fr

f UD CGT 71

🏠 **UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE SAÔNE-ET-LOIRE**

5 Rue Guynemer
71200 LE CREUSOT